



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxes foncières

Question écrite n° 66834

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le prélèvement pour « frais de la fiscalité directe locale sur les taxes foncières ». Le Trésor public prélève 8 % sur la facture des taxes foncières auquel s'ajoute le prix de l'affranchissement. Créée à titre provisoire, cette taxe n'était donc pas prévue pour durer. Il lui demande s'il a pris des mesures afin de faire cesser cette mesure dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66834

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5515